

## Déclaration SNUIPP-FSU CAPD du 19 juin 2019

Alors que cette année paritaire pouvait s'annoncer sous de bons hospices : pas d'élection locale pouvant interférer avec la carte scolaire, un calendrier en première zone pour nous permettre de programmer des dates avancées, il a fallu que le ministère y mette son grain de sel. Et pas un petit grain de sel de mer, plutôt un pavé extrait d'une mine.

Alors que nous pensions devoir tirer les leçons du mouvement précédent, on nous annonce, tardivement, que le logiciel de gestion des personnels va changer et doit être absolument utilisé dès cette année. N'importe qui connaissant le fonctionnement interne de l'éducation nationale savait que le logiciel ne serait pas opérationnel. N'importe qui connaissant le fonctionnement interne de l'éducation nationale savait que cela génèrerait stress, épuisement, mal être au travail pour toutes les catégories de personnel : administratifs, élus, personnes participant au mouvement. N'importe qui connaissant le fonctionnement interne de l'éducation nationale savait que cela entrainerait un retard conséquent des opérations de mouvement. Trois semaines de retard dans notre département et obligation pour nous de siéger en dehors de nos heures de service, nous rappelons que nous avons une vie personnelle.

Toutes les pressions ministérielles ont provoqué une surcharge de travail démesurée pour les services et les élus du personnel. Dans ce marasme, notre département a la chance de bénéficier de l'expérience et de la connaissance du terrain de la gestionnaire des opérations et d'élus qui se sont mobilisés. Cela a permis un dialogue constructif, à tous les niveaux, qui au final donne un mouvement respectueux (au maximum du possible) des personnes. Nous avons pu maintenir la dimension humaine du mouvement, par exemple en continuant de prendre en compte les situations particulières. Nous nous en félicitions.

Nous voulons continuer à rêver, malgré un contexte général des plus inquiétants pour l'avenir de l'école et de ses personnels imposé par la loi fonction publique, la loi Blanquer ou encore les circulaires de rentrée.

D'autre part nous déplorons que la totalité des instances aient été phagocytées par cette question, éliminant d'autres prérogatives tel l'examen des candidatures pour les stages min, ou repoussant d'autres aux calendes, tel l'avancement à la hors classe.

Concernant les stages MIN, nous dénonçons la situation départementale qui ne respecte pas la circulaire : les AESH ont été exclus de l'information et n'ont donc pas pu candidater, les candidatures n'ont pas été validées en commission paritaire. Vos réponses sur ce sujet ne changent rien à ces manques. Nous maintenons que le minimum est de nous fournir les documents : recueil des candidatures et candidatures retenues, critères de choix.

Nous voulons continuer de rêver que notre ministre change enfin de méthode, soit à l'écoute respectueuse des personnels de terrain et s'engage pour le mouvement 2020 à préserver les équilibres départementaux, et s'astreigne à appliquer son obligation de prévention des risques psycho-sociaux.